

Malgré la réouverture des boutiques Vigilance maximale pour les artisans de l'U2P

Bien sûr, le «ouf» de soulagement est immense, à partir du moment où les commerces ont pu rouvrir leurs portes le 28 novembre - «à l'exception des bars et restaurants qu'on n'oublie pas, et que nous soutenons dans leur combat». Mais pour Vincent Perez et les professionnels - artisans et libéraux - de l'U2P ariégeoise qu'il préside, l'heure n'est vraiment pas au relâchement.



Vincent Perez, président de l'U2P Ariège

«On est face à une contradiction. Les établissements recevant du public ont payé cash le confinement, alors que c'est dans la sphère privée qu'on se contamine le plus, que les gestes barrières se relâchent... Et les Français le savent». Sondage réalisé avant l'allègement du confinement en mains, Vincent Perez n'a eu de cesse de vouloir convaincre que les commerces - y compris ceux jugés «non essentiels» pouvaient rester ouverts. «Fermer tue», résume le slogan des professionnels de l'U2P...

Nombre d'entre eux se sont pourtant pliés à la digitalisation, une adaptation à marche forcée aux modes de vente du XXI^e siècle. «Mais le click & collect ne doit pas être la seule façon d'acheter des produits», prévient Pascal Charreras, secrétaire général de l'organisation patronale. On le dit souvent, l'artisanat reste par endroits le dernier

lien social. La tendance à l'achat dématérialisé ne s'arrêtera pas. Mais notre ADN reste la relation directe avec les gens».

C'est d'ailleurs à ces clients de proximité que les artisans formulent ces jours-ci leur première requête : «Il faut vraiment jouer le jeu. Respectez au maximum les gestes barrières, pour ne pas remettre en cause le planning annoncé par les pouvoirs publics !». Car il n'a pas échappé à l'U2P que les prochaines étapes relatives notamment à l'activité économique sont soumises à des objectifs chiffrés au regard de la pandémie.

La deuxième requête, elle, s'adresse aux artisans et professionnels eux-mêmes, à commencer par ceux qui, au printemps dernier, ont souscrit les fameux PGE. Des «prêts garantis par l'État» pour soulager les trésoreries et

pouvoir faire le dos rond... mais dont le remboursement devait théoriquement débiter au bout de douze mois. Bercy et les banques sont convenus d'un report d'un an, pour voir les remboursements débiter au printemps 2022... «à condition d'en faire la demande, et dans les délais», insiste Vincent Perez. Il faut vraiment que les entreprises nous contactent pour que nous puissions les conseiller sur la gestion des échéances à venir. Le report d'un an n'est pas automatique, il ne faudrait pas se faire piéger par un remboursement trop précoce au vu de la situation. Certains pourront commencer à rembourser dans quelques mois, d'autres non. On veut simplement que les chefs d'entreprise puissent choisir en toute connaissance de cause».

A. C.